

# Une eau épurée

La station d'épuration récemment installée va permettre à la commune de réaliser quelques nouvelles constructions.

**F**IN FÉVRIER 2006 LA STATION D'ÉPURATION était prête à recevoir les eaux usées du village. Ses habitants ont deux ans pour brancher leurs écoulements hors fosses septiques. Déjà aujourd'hui la végétation masque en partie l'ouvrage construit quartier Font Vallée sur la rive gauche de la Raïlle de Suzette, sur un terrain acquis par la commune. À brève échéance les plantations de roseaux couvriront la totalité de la station tandis que la végétation naturelle et plantée masqueront les remblais qui l'entoure.



L'étude du projet avait été envisagée sous la municipalité de Maxime Soard. Il a onc fallu patienter plusieurs années pour que ce projet, repris par la mairie actuelle, puisse être mené à bien. C'est une réalisation identique à celle qui donne satisfaction aux habitants de Villes sur Auzon entre autres. Elle ne provoque ni nuisances, ni gêne esthétique à l'environnement. L'entreprise spécialiste "EPURNATURE" a prévu une capacité de traitement des eaux usées pour une population de 220 équivalents habitants. La commune n'en compte que cent, un peu plus l'été, mais la marge est suffisante en prévision de l'avenir.



*L'employé d'Épurnature et le maire, Jean-Paul Anrès, lors d'une visite de la station.*

*À gauche : embouchure du puit renfermant la pompe de relevage*



## L'affermage assuré par la SDEI

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à Rhône Ventoux qui en a fait l'analyse avec la municipalité. L'affermage sera assuré par la SDEI.

Son fonctionnement, qui peut être automatisé, mettra en œuvre deux pompes de relevage. Les eaux usées, séparées des eaux de pluie, sont canalisées par gravitation vers une de ces pompes qui les propulse jusqu'au point le plus haut de l'installation. Son écoulement et son traitement s'effectuent le long des canalisations, suivant le principe des chasses d'eau. Cet équipement permet à la municipalité d'envisager certaines réalisations dont le réaménagement de l'ancienne mairie et la construction d'un logement neuf. L'hôtel et les gîtes d'étapes peuvent se développer tandis que cinq à six constructions peuvent être envisagées suivant la carte communale et son cahier des charges.

Outre la modernité de l'ouvrage, il est un sérieux atout pour le développement nécessaire et mesuré de la commune. Son but avoué est de permettre à la jeunesse locale d'y demeurer et de s'y installer pour préserver l'avenir.

**Paul Sajhau**